

# Consultation publique

## RIO

**Prise de position de POST Technologies par rapport aux commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique partielle de l'offre de référence "RIO – Reference Interconnect Offer " du 21 novembre au 21 décembre 2017**



## 1. Introduction

A titre préliminaire, POST Technologies constate qu'un seul opérateur, à savoir Cegecom, a pris position dans le cadre de cette consultation publique portant sur l'application d'une nouvelle offre de référence pour l'interconnexion à son réseau téléphonique public (RIO – Reference Interconnect Offer).

## 2. Prise de position de POST Technologies

Dans le cadre de sa contribution à la consultation publique de la RIO, Cegecom estime qu'une surcharge supérieure à celle proposée par POST Technologies est nécessaire pour atteindre les objectifs ciblés par la classification par pays d'origine voire par numéro incomplet, incorrect ou manipulé.

POST Technologies juge que les surcharges qu'elle vient de proposer, à savoir 4,5 €/cts/min voire 12 €/cts/min, sont en ligne avec le benchmark européen et qu'une augmentation de ces tarifs n'est pas nécessaire à l'heure actuelle. Bien sûr, Cegecom est libre d'appliquer une tarification différente en fonction de ses propres appréciations commerciales.

Vu que l'article 3 (4) du règlement 14/177/ILR du 28 août 2014 concernant les procédures à suivre par un opérateur identifié comme puissant sur le marché dans le cadre de l'obligation de publication d'une offre de référence définit que "**l'offre de référence devient applicable** après l'adaptation résultant des consultations menées, dès sa publication et **au plus tôt deux mois après la publication du projet d'offre de référence**" et que Cegecom ainsi que d'autres opérateurs ont publié leurs projets d'offres à des dates ne leur permettant pas d'appliquer leur nouvelle tarification à partir du 1<sup>er</sup> février 2018 et qu'un travail non négligeable est requis pour l'implémentation dans les systèmes de toutes les règles de surcharges différentes d'un opérateur à un autre, nous avons décidé de reporter l'entrée en vigueur de l'offre de référence RIO de POST Technologies au 1<sup>er</sup> mars 2018.

L'offre de référence RIO a été mise à jour afin de tenir compte de cette nouvelle date d'application des nouveaux tarifs. Nous avons également corrigé une erreur relative à la classification de l'Inde qui se retrouvait à la fois dans le tableau 1 (pas de surcharge) et dans le tableau 2 (surcharge 4,5 €/cts) de notre offre de référence. En effet, pour des appels provenant de l'Inde aucune surcharge ne sera appliquée.